

États financiers résumés

**Centre de services scolaires
Kamouraska-Rivière-du-Loup**

Au 30 juin 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Au ministère de l'Éducation
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (ci-après le « centre de services scolaire ») portant la signature électronique 872560056, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit), l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 8 à 299, ainsi que les notes complémentaires y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints portant la signature électronique 872560056 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Centre de services scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et une subvention à recevoir correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2025 et 2024. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, aux informations fournies sur les obligations, à la subvention d'investissement à recevoir, aux revenus de subventions d'investissement ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés le 30 juin 2025 et 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2025, comme l'avait fait l'auditeur prédécesseur pour les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points – Chiffres comparatifs

Les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion modifiée en date du 23 octobre 2024 en raison d'une limitation des travaux sur le passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et de la subvention à recevoir afférente, aux immobilisations corporelles, à la subvention d'investissement reportée, au revenu de subvention d'investissement ou à d'autres postes.

Autres points - Données non auditées

Les informations présentées aux pages 300 à 452 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

¹


MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Rivière-du-Loup (Québec)
Le 14 octobre 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no 124966

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour l'exercice clos le 30 juin 2025 portant la signature électronique 872560056 ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants.

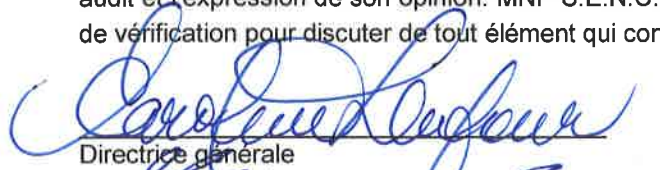
Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

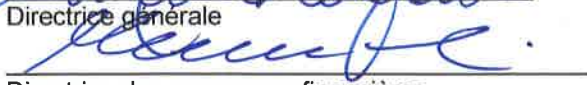
La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directrice générale



Directrice des ressources financières

Lieu : Rivière-du-Loup Date : 14 octobre 2025

Au ministère de l'Éducation,

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Éducation à effectuer une appréciation objective de certaines assertions relatives à des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2025 et il est possible qu'il ne puisse se prêter à un autre usage.

Responsabilités du donneur de mission

Le Centre de Services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

Le Centre de Services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, identifié par le ministère de l'Éducation, est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 – Missions de procédures convenues. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre de ces procédures convenues avec le ministère de l'Éducation ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle et gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux autres règles éthiques du code de déontologie.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes, laquelle exige que le cabinet conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système exhaustif de gestion de la qualité, y compris des politiques ou des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites à la section V du Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2024-2025 – Centres de services scolaire et Commissions scolaires portant sur des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2025 portant la signature électronique 872560056. Les constatations résultant de la mise en œuvre des procédures convenues figurent en annexe du présent rapport portant la signature électronique 7438811500.

MNP SENCRL, s.r.l.¹

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Rivière-du-Loup (Québec)
Le 14 octobre 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A124966

Rapport de mission de procédures convenues portant sur l'effectif scolaire

Au ministère de l'Éducation

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Éducation à effectuer une appréciation objective des mécanismes de contrôle interne relatifs à la déclaration de l'effectif scolaire de Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (le « Centre de services scolaire ») et à l'aider à déterminer si les renseignements qui ont été transmis par ce dernier reflètent la réalité des services éducatifs rendus à l'élève et de leur conformité aux autorisations législatives. Il est possible qu'il ne puisse se prêter à un autre usage. Ce rapport est destiné exclusivement au Centre de services scolaire et au ministère de l'Éducation et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties ni diffusé à d'autres parties.

Responsabilités du donneur de mission

Le Centre de services scolaire a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

Le Centre de services scolaire est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, *Missions de procédures convenues*. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre de ces procédures convenues avec le Centre de services scolaire ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle et gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux autres règles éthiques du code de déontologie.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*, laquelle exige que le cabinet conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système exhaustif de gestion de la qualité, y compris des politiques ou des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites aux sections VI et VII du Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2024-2025 des centres de services scolaires et commissions scolaires portant sur l'effectif scolaire pour l'exercice clos le 30 juin 2025. L'application des procédures convenues nous a permis de déceler des écarts et les synthèses des résultats portant les signatures électroniques 31714-1, 28714-1 et 28714-1 figurent en annexe du présent rapport.

1

Rivière-du-Loup (Québec)
Le 31 octobre 2025

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A124966

Organisme : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

**DOCUMENT OFFICIEL
SE : 31714-1**

Vérification de l'effectif scolaire jeune en formation générale

Centre de services scolaire / Commission scolaire

Année scolaire 2024-2025

**MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES CONCERNANT DES MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIFS À LA
DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE 2024-2025**

Effectif scolaire jeune en formation générale

DOCUMENT OFFICIEL

CS : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

SE : 31714-1

Au ministère de l'Éducation

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 - Missions de procédures convenues.

L'application de ces procédures : ☒ **ne nous a permis de déceler aucun écart**
☐ **nous a permis de déceler les écarts suivants**

Signature	Voir rapport de l'auditeur ci-joint	Lieu :	Voir rapport de l'auditeur ci-joint
Date :	Voir rapport de l'auditeur ci-joint		
Nom :	Pierre-Luc Boulet	Firme :	MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l
Téléphone :	418-732-3785	Courriel :	pierre-luc.boulet@mnp.ca
No permis :	A124966		

MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES À L'ÉGARD DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'EFFECTIF SCOLAIRE 2024-2025

Effectif scolaire jeune en formation générale

CS : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

DOCUMENT OFFICIEL

SE : 31714-1

Au ministère de l'Éducation

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 - Missions de procédures convenues.

L'application de ces procédures : ☐ ne nous a permis de déceler aucun écart

Pour deux étudiants :

- Pièce d'identité officielle manquante

☒ nous a permis de déceler les écarts suivants

Signature Voir rapport de l'auditeur ci-joint

Date : Voir rapport de l'auditeur ci-joint

Nom : Pierre-Luc Boulet

Téléphone : 418-732-3785

No permis : A124966

Lieu : Voir rapport de l'auditeur ci-joint

Firme : MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l

Courriel : pierre-luc.boulet@mnp.ca

Vérification de l'effectif scolaire jeune en formation générale
Étape 1 : Mécanismes de contrôle interne
Année scolaire 2024-2025
Procédures convenues à l'égard des mécanismes de contrôle interne

DOCUMENT OFFICIEL
SE : 31714-1

CS : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Mécanismes de contrôle interne

1.1 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant la fiabilité des renseignements transmis au Ministère au regard de la déclaration de l'effectif scolaire jeune en formation générale.

Oui / Non

☒ ☐

Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

1.2 Indiquer si l'organisme scolaire a mis à jour ces mécanismes de contrôle interne pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

1.3 Indiquer si ces mécanismes de contrôle interne sont sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'organisme scolaire.

☒ ☐

1.4 Indiquer si ce document est daté et approuvé par la direction de l'organisme scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

Élèves au secondaire (Équivalents temps plein ETP)

2.1 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant le respect des règles prescrites lors de la détermination du nombre d'heures à déclarer pour les élèves au secondaire. (Voir le document « Description des pièces justificatives nécessaires pour le contrôle des déclarations de l'effectif scolaire » à la section Nombre d'heures (FGJ, FGA et FP).)

Oui / Non

☒ ☐

Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

2.2 Indiquer si l'organisme scolaire a mis à jour ces mécanismes de contrôle interne pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

2.3 Indiquer si ces mécanismes de contrôle interne sont sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'organisme scolaire.

☒ ☐

2.4 Indiquer si ce document est daté et approuvé par la direction de l'organisme scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

Effectifs scolaire en services de garde en milieu scolaire (SGMS)

3.1 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant la fiabilité des renseignements transmis au Ministère au regard de la déclaration des enfants inscrits dans un service de garde en milieu scolaire. (Voir le document « Description des pièces justificatives nécessaires pour le contrôle des déclarations de l'effectif scolaire » à la section Service de garde en milieu scolaire (FGJ).)

Oui / Non

☒ ☐

Vérification de l'effectif scolaire jeune en formation générale
Étape 1 : Mécanismes de contrôle interne
Année scolaire 2024-2025
Procédures convenues à l'égard des mécanismes de contrôle interne

DOCUMENT OFFICIEL
SE : 31714-1

CS : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

3.2 Indiquer si l'organisme scolaire a mis à jour ces mécanismes de contrôle interne pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

3.3 Indiquer si ces mécanismes de contrôle interne sont sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'organisme scolaire.

☒ ☐

3.4 Indiquer si ce document est daté et approuvé par la direction de l'organisme scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

Sommaire

4.1.1 Demander au membre de l'organisme scolaire responsable des mécanismes de contrôle interne visant la fiabilité des renseignements transmis au Ministère au regard de la déclaration de l'effectif scolaire jeune en formation générale si des écarts ont été détectés par l'auditrice ou l'auditeur lors de l'exercice 2023-2024.

Indiquer si l'organisme scolaire a corrigé ces écarts, s'il y a lieu.

Oui/ Non/ S/O

☐ ☐ ☒

4.1.2 Demander au membre de l'organisme scolaire responsable des mécanismes de contrôle interne visant la fiabilité des renseignements transmis au Ministère au regard de la déclaration de l'effectif scolaire jeune en formation générale si des recommandations ont été émises par l'auditrice ou l'auditeur lors de l'exercice 2023-2024.

Indiquer si l'organisme scolaire a pris en compte ces recommandations, s'il y a lieu.

☐ ☐ ☒

4.2 Indiquer si vous avez détecté des écarts lors de l'application des procédures convenues concernant des mécanismes de contrôle interne relatif à la déclaration de l'effectif scolaire jeune en formation générale pour l'année scolaire 2024-2025.

Dans l'affirmative, donnez une brève description de la nature des écarts détectés.

☐ ☒

4.3 Indiquer si vous avez émis des commentaires ou des recommandations à l'égard des mécanismes de contrôle interne relatif aux activités de la déclaration de l'effectif scolaire jeune en formation générale pour l'année scolaire 2024-2025.

Dans l'affirmative, précisez lesquels.

☐ ☒

4.4 Une déclaration écrite et signée par la directrice générale ou le directeur général et par la personne responsable de la déclaration de l'effectif scolaire indiquant que l'organisme scolaire s'est assuré que les mécanismes de contrôle interne ont fonctionné de la façon décrite lors de la déclaration de l'effectif scolaire jeune en formation générale doit être obtenue.

Indiquer si cette déclaration a été obtenue pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

Vérification de l'effectif scolaire jeune en formation générale
Étape 1 : Mécanismes de contrôle interne
Année scolaire 2024-2025
Procédures convenues à l'égard des mécanismes de contrôle interne

DOCUMENT OFFICIEL
SE : 31714-1

CS : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Vérification de l'effectif scolaire jeune en formation générale
Étape 2 : Vérification du dossier de l'élève
Année scolaire 2024-2025
Rapport synthèse

DOCUMENT OFFICIEL
SE : 31714-1

Organisme : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

NOMBRE DE FICHES INDIVIDUELLES

École/Centre	POPULATION	VÉRIFIÉES	SANS ÉCARTS	AVEC ÉCARTS
714002		7	6	1
714003		25	25	0
714004		6	6	0
714005		6	6	0
714007		12	12	0
714010		6	6	0
714011		6	6	0
714014		7	7	0
714015		12	12	0
714016		12	12	0
714023		101	100	1
Total :		200	198	2

Vérification de l'effectif scolaire jeune en formation générale
Étape 2 : Vérification du dossier de l'élève
Année scolaire 2024-2025

Rapport synthèse

DOCUMENT OFFICIEL
SE : 31714-1

Organisme : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Identité de l'auditrice ou de l'auditeur externe

Nom :	Pierre-Luc Boulet	Firme :	MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l
Courriel :	pierre-luc.boulet@mnp.ca	Téléphone :	418-732-3785
Signature :	Voir rapport de l'auditeur ci-joint	Date :	Voir rapport de l'auditeur ci-joint
No permis :	A124966		

Vérification de l'effectif scolaire jeune en formation générale
Étape 2 : Vérification du dossier de l'élève
Année scolaire 2024-2025

Fiches individuelles en écarts

DOCUMENT OFFICIEL
SE : 31714-1

Organisme : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup
École/Centre : 714002 École Vents-et-Marées et Desbiens

Ordre d'enseignement :

Primaire
2.1 Indiquer si le dossier de l'élève contient un ou des documents officiels prouvant son identité.

(Voir les documents « Ariane – Gestion des données d'identification de l'élève » à la section 4 Documents officiels nécessaires et « Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire » à la section Admission et fréquentation scolaire.)

Réponse: Non

Commentaire VE: Aucun document officiel au dossier

2.2 Indiquer si les renseignements sur l'identité de l'élève provenant du ou des documents officiels reconnus par le Ministère corroborent ceux inscrits sur la fiche d'inscription.

Réponse: Non

Commentaire VE:

Vérification de l'effectif scolaire jeune en formation générale
Étape 2 : Vérification du dossier de l'élève
Année scolaire 2024-2025

Fiches individuelles en écarts

DOCUMENT OFFICIEL
SE : 31714-1

Organisme : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup
École/Centre : 714023 École polyvalente La Pocatière

Ordre d'enseignement : **Secondaire**

2.1 Indiquer si le dossier de l'élève contient un ou des documents officiels prouvant son identité.

(Voir les documents « Ariane – Gestion des données d'identification de l'élève » à la section 4 Documents officiels nécessaires et « Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire » à la section Admission et fréquentation scolaire.)

Réponse: Non

Commentaire VE: Aucun document officiel au dossier

2.2 Indiquer si les renseignements sur l'identité de l'élève provenant du ou des documents officiels reconnus par le Ministère corroborent ceux inscrits sur la fiche d'inscription.

Réponse: Non

Commentaire VE:

Organisme : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

**DOCUMENT OFFICIEL
SE : 28714-1**

Vérification de l'effectif scolaire en formation générale des adultes

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE / COMMISSION SCOLAIRE

Année scolaire 2024-2025

Mission d'application de procédures convenues 2024-2025

Effectif en formation générale des adultes

DOCUMENT OFFICIEL

714000 Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Lo

SE : 28714-1

Au ministère de l'Éducation

Nous avons réalisé les missions de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 – Missions de procédures convenues.

Mécanismes de contrôle

L'application de ces procédures :

- ☒ ne nous a permis de déceler aucun écart
☐ nous a permis de déceler les écarts suivants

Effectif scolaire

L'application de ces procédures :

- ☒ ne nous a permis de déceler aucun écart
☐ nous a permis de déceler les écarts suivants

Signature	Voir rapport de l'auditeur ci-joint	Lieu :	Voir rapport de l'auditeur ci-joint
Date :	Voir rapport de l'auditeur ci-joint		

Nom : Pierre-Luc Boulet

Firme : MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l

Téléphone : 418-732-3785

Courriel : pierre-luc.boulet@mnp.ca

No permis : A124966

Mission d'application de procédures convenues 2024-2025

Effectif en formation générale des adultes

DOCUMENT OFFICIEL

714000 Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Lo

SE : 28714-1

Signature Voir rapport de l'auditeur ci-joint Lieu : Voir rapport de l'auditeur ci-joint
Date : Voir rapport de l'auditeur ci-joint

Nom : Pierre-Luc Boulet Firme : MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Téléphone : 418-732-3785 Courriel : pierre-luc.boulet@mnp.ca
No permis : A124966

Vérification de l'effectif scolaire en formation générale des adultes

Étape 1 : Mécanismes de contrôle interne

Année scolaire 2024-2025

Procédures convenues concernant des mécanismes de contrôle interne

DOCUMENT OFFICIEL

SE : 28714-1

714000 Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

1 Mécanismes de contrôle interne

Oui / Non

1.1 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant la fiabilité des renseignements transmis au Ministère au regard de la déclaration de l'effectif scolaire adulte en formation générale.
Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

☒ ☐

1.2 Indiquer si l'organisme scolaire a mis à jour ces mécanismes de contrôle interne pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

1.3 Indiquer si ces mécanismes de contrôle interne sont sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'organisme scolaire.

☒ ☐

1.4 Indiquer si ce document est daté et approuvé par la direction de l'organisme scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

2 Services d'enseignement et type de service de formation

Oui / Non

2.1 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant à ce que chacun des services d'enseignement (alphabétisation, premier cycle du secondaire, etc.) auxquels l'élève est inscrit soit noté à son dossier. (Voir le document « Guide de déclaration en formation générale des adultes (FGA) 2024-2025 » à la section 2.2.7 Service d'enseignement)
Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

☒ ☐

2.2 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant à ce que le type de service de formation (fréquentation, formation à distance, etc.) de chacun des services d'enseignement mentionnés à la question 2.1 soit inscrit au dossier de l'élève. (Voir le document « Guide de déclaration en formation générale des adultes (FGA) 2024-2025 » à la section 2.4.3 Type de service de formation).
Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

☒ ☐

2.3 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant à ce que les changements apportés aux services d'enseignement ou aux types de services de formation qui surviennent durant l'année scolaire (y compris les changements de rythme) soient inscrits au dossier de l'élève.
Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

☒ ☐

2.4 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant à ce que les services d'enseignement déclarés au Ministère correspondent à la somme d'heures d'enseignement pour la période considérée à l'horaire de l'élève.
Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

☒ ☐

2.5 Indiquer si l'organisme scolaire a mis à jour ces mécanismes de contrôle interne pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

2.6 Indiquer si ces mécanismes de contrôle interne sont sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'organisme scolaire.

☒ ☐

2.7 Indiquer si ces documents sont datés et approuvés par la direction de l'organisme scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

3 Nombres d'heures

Oui / Non

3.1 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant à ce que les absences totales de cinq jours consécutifs ou plus et les abandons soient inscrits au dossier de l'élève. (Voir le document « Description des pièces

☒ ☐

Vérification de l'effectif scolaire en formation générale des adultes

Étape 1 : Mécanismes de contrôle interne

Année scolaire 2024-2025

Procédures convenues concernant des mécanismes de contrôle interne

DOCUMENT OFFICIEL

SE : 28714-1

714000 Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

justificatives nécessaires pour le contrôle des déclarations de l'effectif scolaire » aux sections Fréquentation (FGJ, FGA et FP) et Nombre d'heures (FGJ, FGA et FP).)

Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

3.2 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant à ce que le nombre d'heures déclaré pour la période en cause tienne compte des changements de rythme, des absences totales de cinq jours consécutifs ou plus et des abandons. Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

☒ ☐

3.3 Indiquer si l'organisme scolaire a mis à jour ces mécanismes de contrôle interne pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

3.4 Indiquer si ces mécanismes de contrôle interne sont sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'organisme scolaire.

☒ ☐

3.5 Indiquer si ce document est daté et approuvé par la direction de l'organisme scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

4 Source de financement

Oui / Non

4.1 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant à ce que lorsque la formation d'un adulte est financée par une autre source que celle du Ministère, ce renseignement soit connu et pris en compte dans les déclarations transmises au Ministère. (Voir le document « Guide de déclaration en formation générale des adultes (FGA) 2024-2025 » à la section 2.2.8 Source de financement.).

Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne

☒ ☐

4.2 Indiquer si l'organisme scolaire a mis à jour ces mécanismes de contrôle interne pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

4.3 Indiquer si ces mécanismes de contrôle interne sont sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'organisme scolaire.

☒ ☐

4.4 Indiquer si ce document est daté et approuvé par la direction de l'organisme scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

5 Sommaire

Oui / Non **S/O**

5.1.1 Demander au membre de l'organisme scolaire responsable des mécanismes de contrôle interne visant la fiabilité des renseignements transmis au Ministère au regard de la déclaration de l'effectif scolaire adulte en formation générale si des écarts ont été détectés lors de l'exercice 2023-2024.

Indiquer si l'organisme scolaire a corrigé ces écarts, s'il y a lieu.

☐ ☐ ☒

5.1.2 Demander au membre de l'organisme scolaire responsable des mécanismes de contrôle interne visant la fiabilité des renseignements transmis au Ministère au regard de la déclaration de l'effectif scolaire adulte en formation générale si des recommandations ont été émises lors de l'exercice 2023-2024.

Indiquer si l'organisme scolaire a pris en compte ces recommandations, s'il y a lieu.

☐ ☐ ☒

5.2 Indiquer si vous avez détecté des écarts lors de l'application des procédures convenues concernant des mécanismes de contrôle interne relatif à la déclaration de l'effectif scolaire adulte en formation générale pour l'année scolaire 2024-2025.

Dans l'affirmative, donnez une brève description de la nature des écarts détectés.

☐ ☒

Vérification de l'effectif scolaire en formation générale des adultes

Étape 1 : Mécanismes de contrôle interne

Année scolaire 2024-2025

Procédures convenues concernant des mécanismes de contrôle interne

DOCUMENT OFFICIEL

SE : 28714-1

714000 Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

5.3 Indiquer si vous avez émis des commentaires ou des recommandations à l'égard des mécanismes de contrôle interne relatifs aux activités de la déclaration de l'effectif scolaire adulte en formation générale pour l'année scolaire 2024-2025.
Dans l'affirmative, précisez lesquels.

☐ ☒

5.4 Une déclaration écrite et signée par la directrice générale ou le directeur général et par la personne responsable de la déclaration de l'effectif scolaire indiquant que l'organisme scolaire s'est assuré que les mécanismes de contrôle interne ont fonctionné de la façon décrite lors de la déclaration de l'effectif scolaire adulte en formation générale doit être obtenue.
Indiquer si cette déclaration a été obtenue pour l'année scolaire 2024-2025.

☐ ☒

Vérification de l'effectif scolaire en formation générale des adultes

Étape 2 : Vérification du dossier de l'élève

Année scolaire 2024-2025

Rapport synthèse

DOCUMENT OFFICIEL

SE : 28714-1

Organisme : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

NOMBRE DE FICHES INDIVIDUELLES

École/Centre	VÉRIFIÉES	SANS ÉCARTS	ÉCARTS
714310	25	25	0
Total :	25	25	0

Identité de l'auditrice ou de l'auditeur

Nom : Pierre-Luc Boulet

Firme : MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l

Courriel : pierre-luc.boulet@mnp.ca

Téléphone 418-732-3785

Signature : Voir rapport de l'auditeur ci-joint

Date : Voir rapport de l'auditeur ci-joint

No permis : A124966

Organisme : 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

**DOCUMENT OFFICIEL
SE : 28714-1**

Vérification de l'effectif scolaire en formation professionnelle

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE / COMMISSION SCOLAIRE

Année scolaire 2024-2025

Mission d'application de procédures convenues 2024-2025

Effectif scolaire en formation professionnelle

DOCUMENT OFFICIEL

714000 Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Lo

SE : 28714-1

Nous avons réalisé les missions de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 – Missions de procédures convenues.

Mécanismes de contrôle

L'application de ces procédures :

- ☒ ne nous a permis de déceler aucun écart
☐ nous a permis de déceler les écarts suivants

Effectif scolaire

L'application de ces procédures :

- ☐ ne nous a permis de déceler aucun écart
☒ nous a permis de déceler les écarts suivants

Erreur dans le résultat d'un examen transmit au ministère pour un élève qui ne l'a pas réussi, mais il a été inscrit succès

Signature : Voir rapport de l'auditeur ci-joint

Lieu : Voir rapport de l'auditeur ci-joint

Date : Voir rapport de l'auditeur ci-joint

Nom : Pierre-Luc Boulet

Firme : MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l

Téléphone : 418-732-3785

Courriel : pierre-luc.boulet@mnp.ca

No permis : A124966

Vérification de l'effectif scolaire en formation professionnelle

Étape 1 : Mécanismes de contrôle interne

Année scolaire 2024-2025

Procédures convenues concernant des mécanismes de contrôle interne

DOCUMENT OFFICIEL

SE : 28714-1

CS : 714000 Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

1 Mécanismes de contrôle interne

Oui / Non

1.1 Demander à un membre du personnel de l'organisme scolaire de pouvoir consulter le document sur les mécanismes de contrôle interne visant la fiabilité des renseignements transmis au Ministère au regard de la déclaration de l'effectif scolaire en formation professionnelle.

☒ ☐

Indiquer si l'organisme scolaire a documenté ces mécanismes de contrôle interne.

1.2 Indiquer si l'organisme scolaire a mis à jour ces mécanismes de contrôle interne pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

1.3 Indiquer si ces mécanismes de contrôle interne sont sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'organisme scolaire.

☒ ☐

1.4 Indiquer si ce document est daté et approuvé par la direction de l'organisme scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

☒ ☐

2 Sommaire

Oui / Non S/O

2.1.1 Demander au membre de l'organisme scolaire responsable des mécanismes de contrôle interne visant la fiabilité des renseignements transmis au Ministère au regard de la déclaration de l'effectif scolaire en formation professionnelle si des écarts ont été détectés lors de l'exercice 2023-2024.

☐ ☐ ☒

Indiquer si l'organisme scolaire a corrigé ces écarts, s'il y a lieu.

2.1.2 Demander au membre de l'organisme scolaire responsable des mécanismes de contrôle interne visant la fiabilité des renseignements transmis au Ministère au regard de la déclaration de l'effectif scolaire en formation professionnelle si des recommandations ont été émises lors de l'exercice 2023-2024.

☐ ☐ ☒

Indiquer si l'organisme scolaire a pris en compte ces recommandations, s'il y a lieu.

2.2 Indiquer si vous avez détecté des écarts lors de l'application des procédures convenues concernant des mécanismes de contrôle interne relatif à la déclaration de l'effectif scolaire en formation professionnelle pour l'année scolaire 2024-2025.

☐ ☒

Dans l'affirmative, donnez une brève description de la nature des écarts détectés.

2.3 Indiquer si vous avez émis des commentaires ou des recommandations à l'égard des mécanismes de contrôle interne relatifs aux activités de la déclaration de l'effectif scolaire en formation professionnelle pour l'année scolaire 2024-2025.

☐ ☒

Dans l'affirmative, précisez lesquels.

2.4 Une déclaration écrite et signée par la directrice générale ou le directeur général et par la personne responsable de la déclaration de l'effectif scolaire indiquant que l'organisme scolaire s'est assuré que les mécanismes de contrôle interne ont fonctionné de la façon décrite lors de la déclaration de l'effectif scolaire en formation professionnelle doit être obtenue.

☐ ☒

Indiquer si cette déclaration a été obtenue pour l'année scolaire 2024-2025.

Vérification de l'effectif scolaire en formation professionnelle

Étape 2 : Vérification du dossier de l'élève

Année scolaire 2024-2025

Rapport synthèse

DOCUMENT OFFICIEL

SE : 28714-1

Organisme : 714000 Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

NOMBRE DE FICHES INDIVIDUELLES

École/Centre	Vérifiées	Sans écarts	Écarts
714402	81	80	1

Total :	81	80	1
----------------	----	----	---

Identité de l'auditrice ou de l'auditeur

Nom : Pierre-Luc Boulet

Courriel : pierre-luc.boulet@mnp.ca

Date : Voir rapport de l'auditeur ci-joint

Signature : Voir rapport de l'auditeur ci-joint

Firme : MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l

Téléphone 418-732-3785

:

No permis A124966

Étape 2 : Vérification du dossier de l'élève

Année scolaire 2024-2025

Fiches individuelles en écart

DOCUMENT OFFICIEL

SE : 28714-1

Organisme 714000 CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

École/Centre : 714402 CFP Pavillon-de-l'Avenir

Programme: 5331 Mécanique d'engins de chantier

Code de cours 351236 Date obtention du résultat 29/11/2024 Résultat SUC

Question 4.2 Indiquer si le document utilisé pour la saisie des résultats confirme :

- le résultat transmis au Ministère?

Réponse: Non

Commentaire :

Page auditée
État de la situation financière
au 30 juin 2025

		A	B	C	D
		2025	2024	Variation \$	Variation %
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	23 655 750,69	25 782 864,54	-2 127 113,85	-8%
01190	Équivalents de trésorerie (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (page 21)	15 480 014,70	20 174 557,00	-4 694 542,30	-23%
01400	Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	104 285 777,47	127 204 928,23	-22 919 150,76	-18%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	0,00	0,00	0,00	0%
01300	Taxe scolaire à recevoir	38 125,20	71 346,82	-33 221,62	-47%
01500	Débiteurs (page 23)	3 257 580,87	2 054 015,19	1 203 565,68	59%
01600	Stocks destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0%
01700	Placements et prêts (pages 24 et 25)	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	146 717 248,93	175 287 711,78	-28 570 462,85	-16%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires à la charge de l'OS (page 30)	0,00	0,00	0,00	0%
03110	Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention (page 30)	3 644 409,00	9 501 496,00	-5 857 087,00	-62%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	17 795 698,67	26 392 304,27	-8 596 605,60	-33%
03450	Subvention d'investissement reportée (page 32)	178 892 987,27	160 627 883,33	18 265 103,94	11%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	195 436,21	270 187,99	-74 751,78	-28%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	6 214 651,21	5 654 855,83	559 795,38	10%
03700	Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35)	4 095 729,96	4 413 034,24	-317 304,28	-7%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention (page 35)	62 836 954,99	79 328 211,97	-16 491 256,98	-21%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	0,00	0,00	0,00	0%
03800	Autres passifs (page 36)	36 274 324,64	32 524 660,89	3 749 663,75	12%
00010	TOTAL DES PASSIFS	309 950 191,95	318 712 634,52	-8 762 442,57	-3%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-163 232 943,02	-143 424 922,74	-19 808 020,28	-14%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	184 483 178,38	166 201 169,08	18 282 009,30	11%
01970	Stocks de fournitures	0,00	0,00	0,00	0%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	69 861,44	71 201,69	-1 340,25	-2%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	184 553 039,82	166 272 370,77	18 280 669,05	11%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	21 320 096,80	22 847 448,03	-1 527 351,23	-7%
L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:					
03910	Excédent (déficit) accumulé lié aux activités (page 4)	21 320 096,80	22 847 448,03	-1 527 351,23	-7%
03920	Gains (pertes) de réévaluation cumulés (page 5)	0,00	0,00	0,00	0%
03950		21 320 096,80	22 847 448,03	-1 527 351,23	-7%

Page auditée
État des résultats
Exercice clos le 30 juin 2025

		A	B	C	D	E
		Budget 2025	Résultats réels 2025	Résultats réels 2024	Variation \$	Variation %
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	119 228 218	124 173 653,70	115 552 007,22	8 621 646,48	7%
00020	Subvention d'investissement (page 51)	711 787	1 174 015,25	1 198 829,91	-24 814,66	-2%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	0	98 982,16	6 491,00	92 491,16	1425%
00040	Taxe scolaire (page 53)	5 301 792	5 342 809,54	5 150 307,61	192 501,93	4%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	438 000	748 562,32	541 886,98	206 675,34	38%
980	Ventes de biens et services (page 55)	8 140 956	9 618 946,57	8 649 972,47	968 974,10	11%
00060	Revenus divers (page 56)	2 585 026	3 301 947,72	2 918 501,45	383 446,27	13%
966	Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)	7 457 611	8 760 631,87	9 134 168,37	-373 536,50	-4%
00000	Total des revenus	143 863 390	153 219 549,13	143 152 165,01	10 067 384,12	7%
CHARGES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	63 982 693	63 373 770,08	53 995 858,51	9 377 911,57	17%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	37 466 004	41 606 139,12	34 230 282,60	7 375 856,52	22%
30000	Services d'appoint (page 83)	17 865 385	17 902 220,19	16 487 834,27	1 414 385,92	9%
50000	Activités administratives (page 84)	6 633 465	6 536 048,52	6 063 913,90	472 134,62	8%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	17 831 517	20 630 188,61	19 233 917,30	1 396 271,31	7%
70000	Activités connexes (page 86)	2 720 820	4 183 406,94	11 645 816,53	-7 462 409,59	-64%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 34)	184 488	559 795,38	1 025 241,24	-465 445,86	-45%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100, 101 et 151)	0	-44 668,48	10 788,35	-55 456,83	-514%
00100	Total des charges	146 684 372	154 746 900,36	142 693 652,70	12 053 247,66	8%
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	-2 820 982	-1 527 351,23	458 512,31	-1 985 863,54	-433%

Page auditée

État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités

Exercice clos le 30 juin 2025

		A	B
		2025	2024
00010	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	22 847 448,03	22 388 935,72
00020	Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
00030	Solde redressé	22 847 448,03	22 388 935,72
00040	Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités (page 3)	-1 527 351,23	458 512,31
90000	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	21 320 096,80	22 847 448,03

Page auditée

Récupération selon la mesure 30510 - Utilisation optimale des fonds publics

Exercice clos le 30 juin 2025

DESCRIPTION		A 2025	B 2025 Version OS
CALCUL DE L'EXCÉDENT ANNUEL D'EXERCICE AJUSTÉ 2024-2025 POUR LES FINS DE LA MESURE 30510			
Revenus			
00010	Revenus excluant la subvention de fonctionnement du MEQ (page 3)	29 045 895,43	29 045 895,43
00015	Revenu de subvention avant récupération (page 50)	124 173 653,70	124 173 653,70
Plus:			
00020	Réservé au Ministère	0,00	0,00
00025	Réservé au Ministère	0,00	0,00
00030	Réservé au Ministère	0,00	0,00
Moins:			
00040	Terrains reçus à titre gratuit	0,00	0,00
00042	Amortissement de la subvention d'investissement reportée - RB afférente aux immobilisations disposées (P114 (L00000F + L10100F + L10200F))	0,00	0,00
00045	École à statut particulier	0,00	0,00
00050	Ajustement de la subvention de fonctionnement - Années antérieures	56 572,00	56 572,00
00055	Ajustement de la subvention pour le transport scolaire de l'année précédente	0,00	0,00
00057	Autres ajustements de subvention des année précédentes	0,00	0,00
00065	Réservé au Ministère	0,00	0,00
00070	Réservé au Ministère	0,00	0,00
00075	Réservé au Ministère	0,00	0,00
00000	Revenus ajustés	153 162 977,13	153 162 977,13
Charges			
00110	Total des charges selon la page 3	154 746 900,36	154 746 900,36
Moins			
00120	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-44 668,48	-44 668,48
00130	École à statut particulier	0,00	0,00
00135	Réservé au Ministère	0,00	0,00
00140	Réservé au Ministère	0,00	0,00
00100	Charges ajustés	154 791 568,84	154 791 568,84
00210	Excédent (déficit) ajusté de l'exercice (L00000 - L00100)	-1 628 591,71	-1 628 591,71
00220	Surplus au transport scolaire après l'application de la mesure 20130 (page 241)	340 527,00	340 527,00
00200	Excédent (déficit) ajusté de l'exercice excluant le transport scolaire (L00210 - L00220)	-1 969 118,71	-1 969 118,71
00300	LIMITE DU MONTANT DE LA RÉCUPÉRATION (L00320 - L00330 - L00340)	13 429 083,66	13 429 083,66
00320	Actif financier net exempt d'un financement du ministère au 30 juin précédent	14 479 589,63	14 479 589,63
00330	Obligations contractuelles découlant de certaines clauses de convention collective au 30 juin précédent	1 050 505,97	1 050 505,97
00340	Réservé au Ministère	0,00	0,00
CALCUL DE LA RÉCUPÉRATION			
00410	Montant établi selon les taux de la règle de récupération de la mesure	0,00	0,00
00415	Pour la portion inférieure ou égale à 1M\$ (50%)	0,00	0,00
00420	Pour la portion supérieure à 1M\$ et inférieure ou égale à 2M\$ (75%)	0,00	0,00
00425	Pour la portion supérieure à 2M\$ (100%)	0,00	0,00
00430	Limite du montant de la récupération	13 429 083,66	13 429 083,66
90000	Le moindre de la ligne 00410 ou de la ligne 00430	0,00	0,00

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Catégories et évaluations

L'encaisse et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les transferts du gouvernement du Canada) et les subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts temporaires, les créditeurs et les frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes de la provision pour avantages sociaux (vacances, les autres congés sociaux et certains congés de maladies monnayables), la provision relative aux offres salariales du gouvernement et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont passés en charge lorsque les éléments classés dans les instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Alors, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût ou la valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivants la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Passifs

Régime de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés des services scolaires sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire, en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de ces journées de maladies par les employés.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque tous les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse une norme environnementale existante;
- L'obligation de procéder à une réhabilitation relève directement de la responsabilité du Centre de services scolaire ou il est probable qu'elle en relève;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Centre de services scolaire considère le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- L'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- Il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans les « Autres passifs » pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le Centre de services scolaire est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice. Elles sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service et ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments acquis avant le 1 ^{er} juillet 2008	35 ans
Bâtiments	40 ou 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments – OMHS	35 à 50 ans¹
Améliorations et transformations majeures aux bâtiments	25, 30 ou 40 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Autres équipements	15 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Documents de bibliothèques – achats initiaux	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

(1) Une « composante OMHS » a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis. Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à la juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice où l'acquisition a eu lieu. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subvention et subvention reportée

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant des droits de scolarité et frais de scolarisation, de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Ces revenus, à l'exception des revenus divers provenant des intérêts, pénalités et frais de retard, constituent des opérations avec obligations de prestations pour lesquelles le Centre de services scolaire doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus tirés de la vente de fournitures et matériel scolaire sont comptabilisés au moment de la vente.

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus tirés des droits de scolarité et frais de scolarisation sont comptabilisés progressivement par le Centre de services scolaire sur la durée de la formation offerte.

Les revenus provenant des services de garde en milieu scolaire, et du transport du midi et des autres activités chargées aux usagers sont comptabilisés progressivement par le Centre de services scolaire, soit à mesure que les services sont rendus. Les revenus tirés de la location d'immeubles et de biens meubles sont comptabilisés progressivement sur la durée de la location. Les revenus découlant de prêts de service sont constatés progressivement sur la durée du prêt.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Éventualités

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif quand il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est présenté en voie de notes aux états financiers.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les subventions provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2025	2024
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	15 480 015	20 174 557
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Canada	0	0
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	0	0
	15 480 015	20 174 557

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présenté à la page 20 du rapport financier.

6. DÉBITEURS

Le détail des débiteurs est présenté à la page 23 du rapport financier.

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier.

Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 16 751 775 \$ (50 990 793 \$ au 30 juin 2024). Les emprunts temporaires portent intérêt au taux de 2,709 % (4,633 % au 30 juin 2024) et sont garantis par le MEQ. Les acceptations bancaires, échéant le 30 juin 2025 portent intérêt au taux de 4,95% (6,95 % au 30 juin 2024) et sont garanties par le MEQ.

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

Le détail des créditeurs et frais courus à payer est présenté à la page 31 du rapport financier.

9. REVENUS REPORTÉS

Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016. Ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

11. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

	2025	2024
Billets	1 867 800	2 056 407
Billet à payer, au taux de 3,419 %, remboursable par des versements mensuels de 21 292 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2033		
	2 227 930	2 356 627
Billet à payer, au taux de 3,449 %, remboursable par des versements mensuels de 17 283 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2038		
	4 095 730	4 413 034
Échéancier des dettes à la charge du Centre de services scolaire au 30 juin 2025		
2026	328 366	
2027	339 721	
2028	351 168	
2029	363 614	
2030	376 188	
2031 et suivantes	2 336 673	
	4 095 730	

12. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION

	2025	2024
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 3,138 %, remboursable par des versements annuels de 910 000 \$ en capital, échu en septembre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement	0	1 868 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,944 %, remboursable par des versements annuels de 926 000 \$ en capital, échu en septembre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement	0	5 380 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,478 %, remboursable par des versements annuels de 505 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement	6 655 000	7 160 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,369 %, remboursable par des versements annuels de 514 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement	4 822 000	5 336 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 1,972 %, remboursable par des versements annuels de 270 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement	4 590 000	4 860 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 1,9928 %, remboursable par des versements annuels de 408 000 \$ en capital, échu en octobre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement	0	4 772 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,609 %, remboursable par des versements annuels de 289 000 \$ en capital, échéant en septembre 2027. Les intérêts sont payables semestriellement	5 208 000	5 497 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 3,329 %, remboursable par des versements annuels de 214 000 \$ en capital, échéant en novembre 2043. Les intérêts sont payables semestriellement	4 062 000	4 276 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,894 %, remboursable par des versements annuels de 153 000 \$ en capital, échéant en février 2033. Les intérêts sont payables semestriellement	1 243 000	1 396 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,267 %, remboursable par des versements annuels de 310 000 \$ en capital, échéant en février 2045. Les intérêts sont payables semestriellement	6 206 000	6 516 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,233 %, remboursable par des versements annuels de 266 000 \$ en capital, échéant en février 2038. Les intérêts sont payables semestriellement	3 460 000	3 726 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,218 %, remboursable par des versements annuels de 587 107 \$ en capital, échéant en janvier 2046. Les intérêts sont payables semestriellement	12 329 237	12 916 343

Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,582 %, remboursable par des versements annuels de 411 988 \$ en capital, échéant en décembre 2046. Les intérêts sont payables semestriellement	9 063 743	9 475 732
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 1,347 %, remboursable par des versements annuels de 448 095 \$ en capital, échu en décembre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement	0	448 095
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 4,027 %, remboursable par des versements annuels de 223 957 \$ en capital, échéant en décembre 2047. Les intérêts sont payables semestriellement	5 151 001	5 374 957
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 3,584 %, remboursable par des versements annuels de 319 209 \$ en capital, échéant en décembre 2025. Les intérêts sont payables semestriellement	319 209	638 419
	63 109 190	79 640 546
Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une subvention au 30 juin 2025		
2026	4 063 261	
2027	17 233 051	
2028	6 796 051	
2029	2 166 051	
2030	2 166 051	
2031 et suivantes	30 684 725	
	63 109 190	

13. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Aucun passif au titre des sites contaminés n'a été constaté pour 1 site pour lesquels il n'est pas prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés en raison de l'emplacement du site et du fait que la contamination est limitée à ce site et qu'elle ne représente pas de risque pour la santé et la sécurité.

Incertitude relative à la mesure

Le passif au titre des sites contaminés est déterminé en utilisant différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Étant donné que les études de caractéristiques se limitent à la surface du terrain et qu'il existe des limites inhérentes à l'évaluation de la quantité de sols contaminés, les estimations des coûts sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure des montants à comptabiliser et à divulguer.

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments. Les autres obligations liées à la mise hors service sont notamment relatives au démantèlement des composantes des chambres de réfrigération contenant des halocarbures. Conformément aux lois et règlements en vigueur, le centre de services scolaire s'acquittera de ces obligations lors de la démolition, du retrait ou de la rénovation de ces immobilisations.

Le Centre de services scolaire détient 2 bâtiments patrimoniaux pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service n'est présentée aux états financiers.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2025			2024
	Désamiantage	Autres	Total	Total
Solde au début	29 707 182	35 667	29 742 849	26 071 524
Nouvelles obligations de mise hors service	0	0	0	0
Obligations réglées	(427 610)	0	(427 610)	(284 186)
Charge de désactualisation	1 172 471	1 544	1 174 015	1 198 830
Révision des estimations augmentation / (diminution)	3 065 303	1 350	3 066 653	2 756 681
Solde à la fin	33 517 346	38 561	33 555 907	29 742 849

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments et le démantèlement des composantes des chambres de réfrigération contenant des halocarbures sont les suivantes :

	Désamiantage	
	2025	2024
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,73 %	4,98 %
Période d'actualisation ⁽¹⁾	De 37 ans à 81 ans	De 37 ans à 81 ans
Taux d'inflation	2,50 %	2,57 %

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 51 189 milliers de dollars (46 288 milliers de dollars au 30 juin 2024).

Une contribution financière de 3 067 milliers de dollars a été octroyée au Centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service. De ce montant, 830 milliers de dollars ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, l'échéancier prévu des travaux, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer des travaux.

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Incidence de la variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. ⁽¹⁾

Hypothèses Variations	Taux d'actualisation		Taux d'inflation		Année de mise hors service	
	+ 0,25%	- 0,25%	+ 0,25%	- 0,25%	+ 5%	- 5%
Solde de l'OMHS avant l'analyse de sensibilité	33 555 907 \$	33 555 907 \$	33 555 907 \$	33 555 907 \$	33 555 907 \$	33 555 907 \$
Solde de l'OMHS après l'analyse de sensibilité	32 094 701 \$	35 127 476 \$	35 277 999 \$	31 952 506 \$	30 857 986 \$	36 201 332 \$
Variation (en \$)	(1 461 206) \$	1 571 569 \$	1 722 091 \$	(1 603 401) \$	(2 697 922) \$	2 645 425 \$
Variation (en %)	(4,35) %	4,68 %	5,13 %	(4,78) %	(8,04) %	7,88 %

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 3 425 544 \$ (39 778 981 \$ au 30 juin 2024), soit 235 131 \$ (179 930 \$ 30 juin 2024) pour du réseau de télécommunication, 3 053 155 \$ (39 526 352 \$ au 30 juin 2024) pour des bâtiments et 137 258 \$ (72 699 \$ au 30 juin 2024) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Les immobilisations corporelles pour un montant de 857 282 \$ (115 132 \$ au 30 juin 2024) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Le détail des flux de trésorerie est présenté à la page 7 du rapport financier.

Éléments n'affectant pas les liquidités

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de la période comprennent un montant de 3 003 356 \$ \$ qui est inclus dans les créditeurs et frais courus. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

17. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

Transport scolaire

- Le centre de services scolaire a signé des contrats pour le transport scolaire représentant des engagements de 27 599 724 \$ (36 587 428 \$ au 30 juin 2024) (répartis comme suit pour les prochaines années :

Engagements au 30 juin	2025	2024
2025	0	9 146 857
2026	9 199 908	9 146 857
2027	9 199 908	9 146 857
2028	9 199 908	9 146 857

Contrats d'entretien

- Le Centre de services scolaire a signé des contrats d'entretien représentant 2 286 804 \$ pour le prochain exercice (4 177 269 \$ au 30 juin 2024) répartis comme suit pour les prochaines années :

Engagements au 30 juin	2025	2024
2025	0	1 614 214
2026	1 160 000	1 276 221
2027	1 126 804	1 286 834

Contrats de construction et d'acquisitions d'équipements

- Le Centre de services scolaire a signé des contrats d'acquisition d'équipements de même que des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains à être réalisés jusqu'en 2025-2026 représentant des engagements de 5 786 353 \$ (17 189 928 \$ au 30 juin 2024).

17. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Contrats de location

- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de location de bâtiments et de photocopieurs non renouvelables et non résiliables représentant des engagements de 266 532 \$ (343 065 \$ au 30 juin 2024) répartis comme suit pour les prochaines années :

Engagements au 30 juin	2025	2024
2025	0	236 374
2026	143 041	45 537
2027	58 002	37 403
2028	40 713	19 987
2029	21 747	3 764
2030	3 029	0

Autres

- Le Centre de services scolaire s'est engagé à s'approvisionner auprès du centre d'acquisition gouvernementale pour un montant de 97 206 \$ (incluant 26 360\$ de contrats d'entretien) au cours des prochaines années.
- Conformément aux différentes conventions collectives, le Centre de services scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement représentant 207 424 \$ (239 635 \$ au 30 juin 2024). Aucune provision n'a été inscrite au passif.
- Conformément aux différentes conventions collectives, le Centre de services scolaire s'est engagé à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2024-2025 représentant un solde de 973 287 \$ au 30 juin 2025 (978 216 \$ au 30 juin 2024). Aucune provision n'a été inscrite au passif.
- Conformément à une convention échéant en 2027, le Centre de services scolaire s'est engagé à payer sa quote-part des dépenses de l'entente de copropriété de la fibre optique pour le projet de l'inforoute à large bande. La quote-part s'élève à 81 386 \$ annuellement.

17. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

Obligations contractuelles (suite)

ÉCHÉANCIER	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2025	Total 2024
Obligations contractuelles avec des parties apparentées							
Aucun							
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées							
Contrats de location-exploitation	143 041	58 002	40 713	21 747	3 029	266 532	343 065
Autres	16 298 493	10 408 098	9 199 908	0	0	35 906 499	58 181 224
Sous-total	16 441 534	10 466 100	9 240 621	21 747	3 029	36 173 031	58 524 289
Total	16 441 534	10 466 100	9 240 621	21 747	3 029	36 173 031	58 524 289

Droits contractuels

Le centre de services scolaire a conclu différentes ententes de services et contrats de location-exploitation en vertu desquels il recevra des sommes de la part de ses clients.

ÉCHÉANCIER	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	2025 Total	2024 Total
Droits contractuels avec des parties apparentées								
Aucun								
Droits contractuels avec des parties non apparentées								
Ententes de services d'entretien	22 000	13 250	0	0	0	0	35 250	92 950
Contrats de location-exploitation	158 983	109 166	108 186	83 684	83 684	406 662	950 365	422 506
Sous-total	180 983	122 416	108 186	83 684	83 684	406 662	985 615	514 756
Total	180 983	122 416	108 186	83 684	83 684	406 662	985 615	514 756

18. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Centre de services scolaire est exposé à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. Le Centre de services scolaire inscrit une provision à l'égard d'une réclamation seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 307 540 \$ (203 173 \$ au 30 juin 2024) a été inscrite aux états financiers.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de la période alors en cours.

Au 30 juin 2025, des griefs syndicaux sont toujours en cours ou en processus d'arbitrage. De l'avis de conseillers juridiques, il est présentement incertain d'évaluer le dénouement de la majorité des litiges.

En décembre 2019, une action collective a été autorisée contre les Frères du Sacré-Cœur afin d'obtenir réparation pour des préjudices causés par des agressions sexuelles systématiques perpétrées par des religieux membres de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur. Ces derniers ont récemment déposé une procédure afin que 42 centres de services scolaires et deux commissions scolaires soient tenus solidairement responsables des dommages à être versés aux demandeurs. Le dénouement de cette action collective étant incertain, la perte éventuelle que le Centre de services scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Ainsi, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers du Centre de services scolaire au 30 juin 2025.

Une action collective a été autorisée contre La Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal afin d'obtenir réparation pour des préjudices causés par des abus sexuels perpétrés par des religieux membres. Les corporations religieuses défenderesses ont appelé en garantie 25 centres de services scolaires et commissions scolaires pour des montants réclamés à titre de dommages moraux et punitifs. Le dénouement de cette action collective étant incertain, la perte éventuelle que le Centre de services scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Ainsi, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers du Centre de services scolaire au 30 juin 2025.

Incertitude relative à la mesure

Les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses utilisées pour établir la probabilité de dénouement d'une situation existante et l'estimation de la valeur à la date des états financiers. Les différentes hypothèses utilisées sont : l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

19. APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Le principal dirigeant est la directrice générale du Centre de services scolaire.

19. APPARENTÉS (suite)

Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

Les débiteurs incluent un montant de 1 195 843 \$ (684 484 \$ au 30 juin 2024) de comptes clients avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Les créditeurs ou charges à payer incluent un montant de 619 659 \$ (1 192 526 \$ au 30 juin 2024) de créditeurs et frais courus avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. Ces comptes clients et ces créditeurs et frais courus sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Centre de services scolaire sont principalement attribuables à ses placements et prêts, ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles.

Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. La dépréciation est enregistrée seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. Tous les débiteurs sont recouvrables dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2025.

DÉBITEURS ⁽¹⁾	2025	2024
Débiteurs non en souffrance	1 763 701	867 321
Débiteurs en souffrance :		
Moins de 30 jours	36 457	23 776
30 jours à moins de 90 jours	31 903	14 844
90 jours à moins de 12 mois	65 364	86 473
12 mois et plus	31 883	36 906
Sous-total	1 929 308	1 029 320
Moins : Provision pour créances douteuses		
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 929 308	1 029 320

(1) Les débiteurs présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'instruments financiers, comme les taxes à la consommation à recevoir. Ainsi, le montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité le Centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard de ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer (à l'exception des déductions à la source, de certaines charges sociales et des congés sabbatiques), certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux), la provision relative aux offres salariales du gouvernement et ses dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers le Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

30 juin 2025	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Emprunt temporaire	3 644 409					3 644 409
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source ⁽¹⁾	11 872 113					11 872 113
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	4 063 261	26 195 154	2 166 051	30 684 724		63 109 190
Provision pour avantages sociaux	4 902 053					4 902 053
Provision relative aux offres salariales du gouvernement						
Total	24 481 836	26 195 154	2 166 051	30 684 724		83 527 765

[(1) Le montant des créditeurs et frais courus à payer pourrait différer de celui présenté à l'état de la situation financière, car il exclut les éléments ne répondant pas à la définition d'un instrument financier.]

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible, d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier établi. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 36 444 \$ (95 015 \$ au 30 juin 2024).

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année financière 2024 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2025.